



HAL
open science

Ordres Militaires, frontières et territoires en Méditerranée

Anne Brogini

► **To cite this version:**

Anne Brogini. Ordres Militaires, frontières et territoires en Méditerranée. Cahiers de la Méditerranée, 2021, 103, pp.69-82. 10.4000/cdlm.14938 . hal-03613118

HAL Id: hal-03613118

<https://hal.science/hal-03613118>

Submitted on 22 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ordres Militaires, frontières et territoires en Méditerranée

Anne Brogini



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cdlm/14938>

DOI : [10.4000/cdlm.14938](https://doi.org/10.4000/cdlm.14938)

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2021

Pagination : 69-82

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Anne Brogini, « Ordres Militaires, frontières et territoires en Méditerranée », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 103 | 2021, mis en ligne le 15 juin 2022, consulté le 16 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/14938> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.14938>

Ce document a été généré automatiquement le 16 juin 2022.

© Tous droits réservés

Ordres Militaires, frontières et territoires en Méditerranée

Anne Brogini

Les Ordres Militaires, une historiographie dynamique

- 1 Les Ordres Militaires bénéficient actuellement d'une historiographie particulièrement dynamique, pour l'essentiel produite par des médiévistes, dont les travaux novateurs ne peuvent que constituer une source d'inspiration féconde pour les historiens modernistes travaillant sur l'espace méditerranéen et sur différents pans de l'histoire militaire, sociale, religieuse ou politique. Il est vrai que les Ordres Militaires n'ont guère été prisés de l'historiographie française au-delà de la période médiévale. Pourtant, si certains ordres disparaissent à la fin du Moyen Âge¹ ou sont agrégés à d'autres ordres plus importants², nombre d'entre eux survivent à l'époque moderne, en dépit d'un contexte religieux parfois défavorable à leur maintien dans certains espaces européens³ et malgré un contexte politique qui tend à les placer sous la tutelle directe de pouvoirs royaux et princiers⁴. Certains ordres sont même fondés ou refondés à l'époque moderne, comme ceux de Saint-Étienne en Toscane⁵ et des Saints-Maurice-et-Lazare en Savoie⁶. Non seulement une telle permanence des Ordres Militaires ne semble pas avoir beaucoup suscité l'attention des historiens modernistes français, mais elle leur a longtemps valu d'être considérés comme un phénomène marginal, écho d'une histoire révolue, trop largement caractérisée par l'esprit de croisade⁷. Il n'en reste pas moins que l'histoire internationale des Ordres Militaires résonne particulièrement en écho avec les travaux conduits récemment sur les concepts de frontière, de territoire, de monde urbain et d'élites.
- 2 L'intérêt marginal des modernistes pour les Ordres Militaires, y compris pour celui de Malte, tient peut-être aussi à une tradition historiographique ancienne des ordres, enracinée dans le Moyen Âge et l'époque moderne, par le biais d'*Histoires* et de récits hagiographiques publiés en Europe occidentale⁸. Par la suite, au XIX^e siècle, les travaux historiques ont produit des synthèses⁹, notamment sur les Teutoniques et les

Hospitaliers¹⁰ et des éditions de sources (cartulaires, procès des Templiers). Ces approches érudites ont favorisé la production de monographies pour chaque ordre appréhendé comme une entité particulière, ainsi que des études sur les ordres dans un cadre national, voire local, développant ainsi une certaine tendance au cloisonnement des recherches et des publications. Le phénomène a été exacerbé en péninsule ibérique, du fait de l'existence d'ordres « nationaux » importants (Santiago, Calatrava, Alcántara, Avis, Montesa), en plus de ceux qui ont été fondés en Terre Sainte¹¹. Mais la tendance au fractionnement caractérise aussi la France et la péninsule italienne¹², engendrant même des traditions historiques spécifiques. Quand les travaux français sont plutôt dominés par une approche rurale des ordres¹³, les recherches italiennes ont privilégié leur implantation urbaine, sous l'influence de nombreux travaux conduits dans les années 1960 sur les noblesses, saisies à la fois selon le territoire dans lequel elles évoluent (Nord, Centre ou Sud), selon leur réalité citadine¹⁴ et le rôle qu'elles ont pu jouer dans les formations étatiques¹⁵.

- 3 Depuis les années 2000, si les études locales et régionales persistent, car elles restent essentielles à la compréhension des ordres et de leur fonctionnement économique¹⁶, un renouveau des synthèses est manifeste. Elles traitent, soit des ordres en particulier¹⁷, soit de l'ensemble d'entre eux¹⁸, pour mieux les appréhender dans une perspective globale qui étudie ce qui les rapproche plutôt que ce qui les distingue. Les Ordres Militaires sont donc aujourd'hui intégrés à une histoire générale, dont ils sont considérés comme des protagonistes originaux, tout en étant pris en compte dans leur singularité. Aujourd'hui, l'histoire des ordres connaît une inflation de publications, liées à la constitution d'un réseau international de chercheurs, qui se retrouvent dans des colloques réguliers (Londres, Palmela, Toruń, Pise), publient dans des ouvrages collectifs (*The Military Orders ; Ordens Militares*) et dans des revues spécifiques (*Ordenes Militares, Colloquia Torunensia Historica*). Non seulement ces récents travaux contribuent à faire mieux connaître les archives des ordres, mais ils portent témoignage de ce que peut apporter l'histoire des Ordres Militaires aux historiens non spécialistes¹⁹, et notamment à ceux qui ont l'espace méditerranéen pour objet d'étude.

Protéger et fortifier le front

- 4 Les Ordres Militaires apportent un éclairage pertinent sur le concept de frontière, qui a connu un renouveau historiographique dans les années 1990-2000, et qui bénéficie d'un intérêt jamais démenti. L'héritage d'une appréhension braudélienne de l'espace maritime, que l'on retrouve dans les tendances récentes de l'histoire globale et des interconnectivités²⁰, de même que le contexte actuel en Méditerranée, marqué par des tensions géopolitiques et par l'essor des mobilités humaines, contribuent à la réactivation régulière de l'idée de frontière maritime²¹, conception anglo-saxonne héritée en partie de John Selden (*Mare Clausum*, 1635)²², ainsi qu'à une profusion très récente de travaux en sciences humaines et sociales, comme en sciences juridiques, sur l'idée de frontière. Distincte de la limite, qui sépare et différencie de manière diplomatique, administrative et apaisée, la frontière est une frange spatiale mettant en contact des populations ou des États antagonistes²³. Proche de la marche militaire²⁴, appartenant au registre de l'État et des principautés²⁵, elle est un espace qui, à la fois, sépare et unit, que l'on respecte et que l'on franchit, où l'on obéit et où l'on transgresse²⁶.

- 5 Par leur histoire, les Ordres Militaires recouvrent toutes les facettes de la frontière, depuis la dimension guerrière et défensive, jusqu'à la gestion quotidienne d'un espace frontalier en cours de territorialisation, où le sentiment de l'altérité se dilue peu à peu, de manière insensible. Les nombreuses fortifications qu'ils ont laissées attestent de leur investissement dans la protection et l'avancée du front chrétien en péninsule ibérique tout au long du Moyen Âge²⁷. Le même fait s'observe évidemment en Terre sainte, où les chevaliers défendent au XIII^e siècle les frontières du comté de Tripoli et de la principauté d'Antioche, par le biais de châteaux aussi remarquables que le Crac des Chevaliers, perdu par les Hospitaliers en 1271, ou que la forteresse de Margat, dont les Templiers sont dépossédés par la reconquête musulmane en 1285²⁸. Les fortifications des Ordres reflètent les techniques les plus récentes de l'art militaire : avec la citadelle de Tortose, les Templiers démontrent leur maîtrise des fortifications, leur aptitude à tenir la côte syrienne et à défendre les États latins du Levant²⁹.
- 6 Ces traces matérielles et mémorielles sont la preuve que les Ordres Militaires ont joué un rôle clé dans la circulation, entre Ponant et Levant, des techniques de combat et des pratiques de défense en Europe et en Terre Sainte³⁰. L'architecture templière d'outremer se retrouve dans les provinces ibériques de l'ordre³¹, une même poliorcétique est employée à Lisbonne et à Jérusalem aux XI^e-XII^e siècles³², l'ultime vague de fortifications dans la Rhodes des Hospitaliers (1480-1520) reflète l'introduction de la nouvelle technique italienne de la défense urbaine, fondée sur l'utilisation du bastion³³, qui se généralise à l'Europe méditerranéenne durant le premier XVI^e siècle. À cette date, la migration du couvent des Hospitaliers vers le Ponant ne met pas un terme à ces échanges d'informations concernant l'art militaire : à Malte, la cité de La Valette, édifiée entre 1566 et 1575, proclamée en 1571 nouvelle capitale du couvent et de l'île, synthétise les plus récentes réflexions des architectes de la Renaissance italienne et de l'Europe du Sud sur l'art de la défense et de l'aménagement urbain³⁴.
- 7 Parfois, comme c'est le cas avec La Valette, le contrôle de places-fortes va de pair avec celle de villes-frontières, qui présentent en Méditerranée certains traits caractéristiques³⁵ : une situation au cœur d'espaces de frontière, une mise en danger permanente, une fonction militaire hypertrophiée et une histoire urbaine révélatrice d'un processus frontalier où les habitants ont conscience, au même titre que les chevaliers, de vivre « en frontière » et de participer à la défense du lieu. Leur dimension d'enjeu confère à ces villes une apparence puissamment fortifiée, ainsi qu'un rôle stratégique qui n'est pas nécessairement immuable, mais qui peut au contraire surgir ou s'effacer, selon les époques et les contextes. Le cas s'observe tout particulièrement avec les villes-frontières de la *Reconquista*³⁶ ibérique, mais également avec la ville de La Valette, édifiée *ex-nihilo* après le siège de Malte par les Turcs en 1565³⁷, et devenue le support matériel et symbolique de la guerre sainte³⁸.

Maîtriser la frontière maritime

- 8 Pour autant, au début du XVI^e siècle, la frontière en Méditerranée est surtout maritime, brutalement réactivée par l'opposition entre deux rives unies religieusement, culturellement et politiquement sous l'égide chacune d'un empire – ottoman et espagnol³⁹. Au cœur de cette nouvelle géostratégie, certains Ordres Militaires s'adaptent et jouent pleinement leur rôle. Si la dimension maritime n'est étrangère à

aucun ordre (il leur a toujours fallu acheminer les revenus des commanderies au couvent, afin de soutenir la guerre sainte au Levant), peu sont devenus ou ont été créés en tant qu'ordres maritimes. En font partie les Hospitaliers, et les chevaliers de Saint-Étienne, fondés en 1562 sur le modèle des précédents, et qui opèrent le long des littoraux toscans, et plus largement, tout autour des côtes italiennes⁴⁰. Le processus est plus ancien chez les Hospitaliers, qui se sont transformés en ordre maritime au XIV^e siècle, lors de leur établissement à Rhodes⁴¹ : la mobilité des frères et leur investissement guerrier se concrétisent désormais par des *caravanes*, courses en mer obligatoires, d'une durée d'environ six mois chacune, et qui sont au nombre de trois pour chaque frère à Rhodes, avant d'être portées à quatre quand les chevaliers s'établissent à Malte en 1530.

- 9 Au même titre que dans un espace terrestre, la protection d'une frontière liquide exige le contrôle de points d'appuis littoraux ou insulaires, qui sont autant de nœuds stratégiques garantissant la surveillance des mers. Aux XIV^e-XV^e siècles, le couvent de Rhodes peut s'appuyer sur un ensemble de lieux fortifiés, propriétés des Hospitaliers, et qui servent d'avant-postes à l'île elle-même : ce sont les îles de Leros, Kalymnos, Kos, ainsi que la place-forte de Bodrum, où les chevaliers bâtissent le château Saint-Pierre et qui tiendra jusqu'à la chute de Rhodes en 1522. L'île et le couvent des Hospitaliers se trouvent dès lors au cœur et à la tête d'un réseau de points fortifiés qui matérialisent une frontière en pointillé d'une redoutable efficacité⁴² : à partir de cette base, les chevaliers peuvent partir en course et tenter de repousser toujours plus loin le front chrétien.
- 10 Au XVI^e siècle, ils vont échouer à renouveler l'expérience : l'empereur Charles Quint leur ayant concédé Malte en même temps que le préside de Tripoli, ils s'efforcent de prendre appui sur les deux lieux en même temps, afin de contrôler les routes maritimes reliant Ponant et Levant et de tenir une frontière maritime aussi solide que celle qu'ils avaient édifiée au temps de Rhodes. Mais la situation géographique s'y prête mal, de même que le contexte. En Méditerranée occidentale, les chevaliers sont désormais vassaux des rois d'Espagne, placés en avant-poste d'îles qui appartiennent au vice-roi de Sicile et qui ne peuvent donc pas être conquises ; plus au sud, la seule île est Jerba, mais elle est également difficilement contrôlable, tandis qu'en Afrique du Nord, les Barbaresques reconquièrent progressivement les présides espagnols, rivalisent en mer avec les Hospitaliers et les délogent de Tripoli en 1551, recentrant la frontière nord-sud sur les îles de Méditerranée centrale, et donc sur Malte⁴³.
- 11 Mais l'impossibilité de conquérir plusieurs nœuds stratégiques pour matérialiser le front maritime ne signifie pas pour autant que les Hospitaliers échouent, à l'époque moderne, à défendre et à faire vivre une frontière liquide. Bien au contraire, leur activité corsaire décuplée, parfaitement maîtrisée, organisée politiquement, économiquement et juridiquement⁴⁴ à partir de la fin du XVI^e siècle, en fait des experts chrétiens inégalés de la guerre sur mer. Non seulement ils sont constamment présents en Méditerranée centrale, par la pratique de la police des mers et par les multiples « croisières des îles »⁴⁵ qu'ils effectuent et durant lesquelles, les galères sillonnent les eaux corses, sardes, siciliennes et italiennes, mais ils repoussent jusqu'au Levant les franges de leurs activités maritimes, faisant peser sur l'empire ottoman un risque corsaire avéré⁴⁶. Ainsi, Malte devient rapidement un pôle dominant du *corso méditerranéen*⁴⁷, même si, au fil du XVII^e siècle, la dimension mercantile de la course l'emporte au point que les activités des chevaliers s'apparentent souvent à de la simple

rapine contre des navires chrétiens, sous le prétexte facilement brandi de la guerre *a danno d'Infedele*. Pavillons vénitiens et grecs⁴⁸ pâtissent particulièrement de cette course maltaise qui prétend attaquer le « Turc » en arraisonnant en réalité des navires appartenant aux alliés des Ottomans ou à des populations chrétiennes vivant en territoire ottoman.

Contrôler et gérer le territoire

- 12 Par leur mission de défense de la chrétienté latine les armes à la main⁴⁹, les Ordres Militaires contribuent donc à la perpétuation d'un esprit de croisade⁵⁰, même après la chute des États latins d'Orient. C'est qu'à partir du milieu du Moyen Âge, la Croisade recouvre désormais des objectifs de lutte contre tous les périls qui peuvent menacer la catholicité de l'extérieur (Infidèles, païens) ou de l'intérieur (schismatiques, hérétiques et, plus largement, ceux qui s'opposent aux intérêts politiques de Rome)⁵¹. En Méditerranée, cet esprit de croisade est revivifié au XVI^e siècle, par la réactivation de la frontière entre les empires espagnol et ottoman, incarnant chacun une *civilisation* – la chrétienté et l'Islam. Loin de la thèse du « choc des civilisations », le terme est pris ici dans le sens que lui ont donné Marcel Mauss et Émile Durkheim⁵², puis Fernand Braudel⁵³ : un espace, une société, une économie au sein desquels des religions, comme l'Islam ou le christianisme, qui ne leur sont nullement antérieures, peuvent les recouvrir par leur expansion géographique, et puiser dans cet héritage une grande partie de leur puissance⁵⁴. De fait, entre le milieu du XVI^e et le milieu du XVII^e siècle, la Méditerranée devient bien une « frontière absolue »⁵⁵ entre deux rives, qui collaborent tout en s'affrontant, par le biais d'empires conduisant des « croisades tardives »⁵⁶.
- 13 Au-delà de la simple défense militaire du front, les Ordres Militaires participent à la dynamisation des espaces frontaliers, qu'ils considèrent moins comme un terrain de confrontation avec les musulmans que comme un lieu de surveillances et d'échanges, par la propagation de la religion chrétienne au sein d'une société locale qu'ils contrôlent et qu'ils font vivre sur les plans économique, politique et religieux⁵⁷. « Hommes de la frontière »⁵⁸, « faiseurs de frontières »⁵⁹, les chevaliers participent à un processus de territorialisation, défini de manière anthropologique comme étant l'appropriation d'un espace par un groupe⁶⁰. Un principe fondamental des sciences sociales veut en effet que « nulle dimension matérielle n'existe sans dimension idéelle »⁶¹ : le territoire existe autant par sa réalité concrète que par le regard qu'un groupe humain porte sur lui et que par la symbolique dont il est investi.
- 14 Ce processus d'appropriation passe essentiellement par le politique et le religieux, un territoire correspondant à l'espace de projection d'une institution et n'existant que si un pouvoir institutionnel entreprend de le définir, de l'organiser pour le maîtriser, en le parcourant et en le subdivisant. Le pouvoir peut alors exercer sa domination⁶², surveillant ceux qui y vivent et circulent. Produit conjointement par les autorités et par les individus qui adhèrent au processus, le territoire devient l'expression et l'initiateur de pratiques sociales qui façonnent progressivement un sentiment d'appartenance⁶³. L'inscription des autorités politiques et religieuses dans l'espace frontalier est grandement facilitée d'abord, par le fait que ce sont des ordres religieux-militaires qui assurent la gestion et le contrôle des territoires, et ensuite, par la revivification de l'opposition religieuse entre les empires espagnol et ottoman qui se partagent la Méditerranée à partir du XVI^e siècle.

- 15 Consubstantielle à l'histoire des Ordres Militaires, la maîtrise et l'administration des territoires constitue un thème porteur dans les historiographies européennes actuelles, aussi bien italienne⁶⁴ qu'ibérique, française⁶⁵ et de langue anglaise⁶⁶. La possession et l'exploitation des commanderies, puis l'organisation du transport terrestre et maritime des *responsions* à destination d'un Couvent situé outremer, exigent forcément la maîtrise d'un territoire. Celle-ci passe par une organisation centralisée⁶⁷ fondée sur une hiérarchie articulée autour de trois niveaux : au centre, le couvent ; à l'échelon régional, la Langue ou le prieuré, qui examine le recrutement des nouveaux frères et qui réunit les subsides avant d'organiser leur envoi vers le front⁶⁸ ; puis, à l'échelon local, la commanderie, source essentielle des revenus pour les ordres comme pour leurs membres, quand ils accèdent à la direction de l'une d'entre elles. Bien connue par le fait de monographies locales et régionales sur les ordres⁶⁹, cette organisation administrative est dorénavant étudiée dans son rôle de soutien économique et humain du couvent, ainsi que dans le processus qu'il favorise de mobilité des frères⁷⁰, mobilité qui accompagne leurs agissements dans le siècle et les distinguent des représentants des ordres monastiques traditionnels.
- 16 À l'administration des commanderies européennes s'ajoute celle des espaces frontaliers que, partout, les Ordres Militaires ont modelés et influencés, contribuant à créer des conditions propices à l'expansion, qu'elle soit terrestre ou maritime. L'investissement des Ordres est tout autant politique (imposition d'un pouvoir de commandement sur la population du lieu) que religieuse (imposition du catholicisme, avec possibilité toujours d'aménagements locaux, comme le respect et le maintien sur place de certaines minorités) et économique (participation directe des frères ou incitation à la dynamisation des activités). À Setúbal (Portugal) au xv^e siècle, l'Ordre de Santiago investit par exemple dans les activités commerciales du territoire, soit de manière directe – les chevaliers s'illustrant individuellement dans le commerce international ou dans l'exploitation des ressources locales (moulins, marais salants) –, soit de manière indirecte, par le recours à des officiers employés par l'Ordre au contrôle de la société et à la valorisation économique, et qui finissent par constituer une sorte d'oligarchie ayant des liens privilégiés avec l'Ordre⁷¹. La même chose s'observe en Italie du Nord, dans les territoires tenus par les Templiers et les Hospitaliers, où les frères acquièrent des propriétés dans des zones rurales et urbaines bien situées, auxquelles ils impulsent un essor économique et démographique qui bénéficie à la fois à leur ordre et aux territoires administrés⁷².
- 17 L'aptitude des Ordres Militaires à valoriser les territoires qu'ils gouvernent s'observe magnifiquement à Malte, à l'époque moderne. Incontestablement, c'est grâce aux Hospitaliers qui s'y installent en 1530 que Malte est devenue un carrefour magnifique en Méditerranée, à la fois point d'observation, verrou et liaison entre Orient et Occident. Cette fortune exceptionnelle résulte tout à la fois d'un contexte maritime et d'une volonté : Malte est devenue ce qu'elle était, une frontière au sens dynamique du terme, parce que ses acteurs l'ont voulu, et ont œuvré chacun dans ce sens, qu'il s'agisse des autorités politiques et religieuses (donc prioritairement l'Ordre), comme des individus qui vivent et profitent de cet état de fait (corsaires, intermédiaires de rachat d'esclaves, marchands). L'ouverture frontalière de Malte s'observe dans la constitution progressive de réseaux corsaires et commerciaux internationaux qui associent aussi bien des chrétiens entre eux que des représentants des trois religions, chevaliers de Malte et insulaires n'hésitant jamais à passer contrat avec des juifs et des

musulmans libres et parfois esclaves. Ces échanges, toujours contrôlés par l'Ordre qui gère entièrement l'activité économique du port à cette époque⁷³, prennent l'île pour appui à partir de la fin du XVI^e siècle et surtout du XVII^e siècle, et l'insèrent progressivement au sein de réseaux plus vastes reliant le nord et le sud, notamment par l'intermédiaire des ports de Marseille et de Tunis, ainsi que l'ouest et l'est de la Méditerranée, avec les échelles d'Alexandrie d'abord, puis de Smyrne où se rendent les navires de marchands marseillais, installés à Malte à partir des années 1590-1600⁷⁴.

- 18 Les Hospitaliers furent bien les acteurs essentiels de la constitution des réseaux insulaires, tant par les liaisons maritimes qu'ils maintiennent avec les ports européens pour le transfert des *responsions* et le ravitaillement du couvent, que pour celles qu'ils finissent par autoriser, voire encourager, avec les ports musulmans (ventes et rachats d'esclaves d'abord, puis commerce des marchandises). Si les Hospitaliers ont œuvré à une ouverture inédite du port maltais à partir du XVII^e siècle, amplement favorisée par la construction, en 1643, d'un lazaret moderne attractif sur les plans économique et sanitaire (il est moins cher que d'autres, tout en étant plus sûr), ils constituent dans le même temps l'élément-clé du maintien de la césure religieuse. Ce sont bien eux qui font appel à une Inquisition romaine, établie officiellement dans l'île en 1574, et qui sanctionne toute transgression au sein de la société insulaire. Le nombre extraordinaire de procès qui se sont déroulés dans le palais inquisitorial de Malte aux XVI^e et XVII^e siècles, témoigne d'une part, de la sévérité avec laquelle les autorités ont lutté contre le reniement et d'autre part, de la volonté affichée par l'Ordre, l'Inquisiteur et le clergé de faire exister physiquement et symboliquement la frontière chrétienne, par la punition souvent ostentatoire de la transgression, et par l'exaltation d'un catholicisme intransigeant, érigé en ligne de défense contre l'« autre » et toutes les tentations qu'il porte en lui⁷⁵.
- 19 Au terme de cette réflexion d'ensemble, il apparaît incontestable que les Ordres Militaires représentent un apport archivistique et scientifique suffisamment riche pour ne pas être négligé par tout chercheur médiéviste ou moderniste travaillant sur l'histoire de la Méditerranée, au prisme des concepts récents de frontière et de territoire. Les frères de ces ordres, dont beaucoup continuent d'exister dans la Méditerranée moderne, incarnent la frontière depuis son sens le plus strict – militaire – jusqu'à sa plus large dimension, contribuant à faire vivre des territoires et à façonner des sociétés frontalières caractérisées par l'ambivalence de conflits et d'échanges avec les représentants de l'altérité. Exerçant sur des populations locales une autorité religieuse, politique et économique, souvent avec l'assentiment de pouvoirs politiques supérieurs et lointains, qui leur confient la gestion du front, les Ordres Militaires ont été des producteurs d'archives diverses, touchant aux domaines militaires, juridiques (règlementations), économiques, religieux et culturels, sans oublier les correspondances avec les pouvoirs politiques qu'ils représentent, ou avec lesquels ils entretiennent des relations régulières. Cette abondance archivistique ne peut qu'ouvrir aux chercheurs la perspective d'approches novatrices de l'histoire méditerranéenne : cessant de considérer les Ordres Militaires comme les éléments secondaires, voire négligeables, d'une histoire euro-méditerranéenne vaste, ils pourront les appréhender alors comme des objets de recherche à part entière, et désormais intégrés à une histoire dont ils ont indiscutablement été des acteurs-clés.

NOTES

1. On pense évidemment aux Templiers (voir le plus récent travail conduit par Philippe Josserand, *Jacques de Molay. Le dernier grand-maître des Templiers*, Paris, Les Belles Lettres, 2019).
2. Les ordres du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare de Jérusalem sont incorporés aux Hospitaliers par décision pontificale en 1489. Une branche italienne de Saint-Lazare survit au XVI^e siècle, avant d'être finalement unie à l'Ordre de Saint-Maurice en 1572 (Nikolas Jaspert, « Ordres du Saint-Sépulcre » et François-Olivier Touati, « Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem », dans Nicole Bériou et Philippe Josserand (dir.), *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2009, respectivement p. 825-826 et p. 819-823 ; Rafaël Hyacinthe, « Un ordre sous influence : l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et la territorialité du XII^e au XIV^e siècle », dans Marie-Anna Chevalier (dir.), *Ordres militaires et territorialité au Moyen Âge entre Orient et Occident*, Paris, Geuthner, 2020, p. 197 et p. 221-222).
3. Après son adhésion à la Réforme luthérienne en 1525, le grand-maître de l'ordre de Sainte-Marie des Teutoniques sécularise une grande partie des commanderies. Des branches survivent en Autriche et dans certains territoires catholiques de l'empire germanique et des branches protestantes sont même fondées à l'époque moderne (bailli d'Utrecht). Voir Philippe Josserand, « L'ordre de Sainte-Marie des Teutoniques », dans Fernando Novoa Portela et Carlos de Ayala Martínez (dir.), *Le glaive et la croix. Templiers, Hospitaliers, chevaliers Teutoniques et autres ordres militaires du Moyen Âge*, Paris, Mengès, 2005, p. 182-183 ; Renger de Bruin, « Des croisades catholiques à l'assistance protestante aux pauvres. Le bailliage d'Utrecht de l'ordre teutonique (1231-2006) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 97-2, décembre 2018, p. 361-363.
4. Les ordres ibériques sont tous progressivement rattachés à la Monarchie Catholique entre la fin du XV^e siècle et la fin du XVI^e siècle. Voir Isabel Cristina Ferreira Fernandes et Luís Filipe Oliveira, « Les ordres militaires au royaume du Portugal », dans Fernando Novoa Portela et Carlos de Ayala Martínez (dir.), *Le glaive et la croix... op. cit.*, p. 144, p. 149 et p. 153 ; Elena Postigo Castellanos, « “Flores en el jardín de los reinos”. Las Órdenes de Caballería de tercera generación (1520-1660) », dans Manuel Rivero Rodríguez (dir.), *Nobleza hispana, nobleza cristiana. La Orden de San Juan*, Madrid, Ediciones Polifemo, 2009, p. 1300-1302 ; José Ignacio Ruiz Rodrigues, « Las Órdenes Militares en la Superestructura del Estado moderno », dans Isabel Cristina Ferreira Fernandes et Paulo Pacheco (dir.), *As Ordens Militares em Portugal e no Sul da Europa*, Edições Colibri, Camara Municipal de Palmela, 1997, p. 321.
5. L'Ordre de Saint-Étienne est créé par le grand-duc Cosme de Médicis en 1562 (Franco Angiolini, *L'Ordine di Santo Stefano e la società toscana in età moderna*, Florence, Edifir, 1996).
6. Cristina Scaloni, « Supporti della memoria : pergamene et carte nell'Archivio Storico Mauriziano », dans Erika Cristina (dir.), *L'archivio Storico dell'Ordine Mauriziano dalle origine al 1946. Un patrimonio di carta per ricostruire funzioni, territori, architetture*, Turin, Politecnico di Torino, 2016, p. 11 et p. 13.
7. Franco Angiolini, « La storiografia sugli Ordini Militari-cavallereschi in Età moderna », dans Isabel Cristina Ferreira Fernandes et Paulo Pacheco (dir.), *As Ordens Militares em Portugal... op. cit.*, p. 18-19.
8. Francisco de Rades y de Calatrava, *Crónica de la tres órdenes militares y cavallerías de Santiago, Calatrava y Alcántara*, Tolède, 1572, Barcelone, Edición facsimil El Albir, 1980 ; Jean-Bernard de Vaivre et Laurent Vissière, « Essai sur le manuscrit de dédicace des œuvres de Guillaume Caoursin à Pierre d'Aubusson (v. 1483) », *Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte*, n° 27, 2012, p. 4-107 ; Luís Adão Fonseca et María Cristina Pimenta, « Introdução : As crónicas sobre as Ordens Militares portuguesas de Jerónimo Román », dans Luís Adão Fonseca, Paola Pinto

Costa et María Cristina Pimenta (éd.), *Historia das inclintas cavalarias de Cristo, Santiago e Avis, Militarium Ordinum Analecta*, Porto, Fundação Antonio de Almeida, 2008, p. 7-20.

9. Alain Demurger, « Histoire de l'historiographie des ordres religieux-militaires de 1500 à nos jours », dans Nicole Bériou et Philippe Josserand (dir.), *Prier et combattre...*, op. cit., p. 30-31.

10. Johannes Voight, *Geschichte Preussens von den ältesten Zeiten bis zum Untergange der Herrschaft des deutschen Ordens*, Königsberg, 1827-1839 ; Johannes Voight, *Geschichte des deutschen Ritter-Ordens in seinen Zwölf Balleien im Deutschland*, Berlin, 1850-1859 ; Joseph Delaville Le Roulx, *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre*, Paris, E. Leroux, 1904 ; id., *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, E. Leroux, 1913.

11. Alan Forey, *The Templars in the Corona de Aragón*, Londres, Oxford University Press, 1973 ; María Luisa Ledesma Rubio, *Templarios y Hospitalarios en el Reino de Aragón*, Saragosse, Guara Editorial, 1982 ; Josep Maria Sans i Travé, *Els Templers Catalans de la rosa a la creu*, Pagès, Lérida, 1996 ; Carlos Barquero Goñi, *La Orden de San Juan de Jerusalén en Navarra, siglos XIV y XV*, Pampelune, Fundación Fuentes Dutor, 2004 ; Enric Guinot, Fernando Andrés, Josep Cerdà et Juan Francisco Pardo Molero (éd.), *Santa María de Montesa. La Orden Militar del Reino de València (ss. XIV-XIX)*, Valence, Universitat de València, 2019.

12. Aldo di Riccaldone, *Templari e Gerosolimitani di Malta in Piemonte dal XII al XVIII secolo*, Madrid, Instituto Internacional de Genealogía y Heráldica, 1979 ; Giampaolo Cagnin, *Templari e Giovanniti in territorio Trevigiano (secoli XII-XIV)*, Trévise, Tip. Tintoretto, 1992 ; Kristjan Toomaspoeg, *Templari e Ospitalieri nella Sicilia medievale*, Bari, Centro Studi Melitensi, 2003 ; Luciano Buono et Giacomo Pace Gravina, *La Sicilia dei Cavalieri. Le istituzioni dell'Ordine di Malta in età moderna (1530-1826)*, Rome, Sovrano Militare Ordine di Malta-Fondazione Donna Maria Marullo di Condojanni, 2003.

13. Anne-Marie Legras, *Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis*, Paris, Éditions du CNTS, 1983 ; Laure Verdon, *La terre et les hommes en Roussillon. Structures seigneuriales, rente et société d'après les sources templières*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2001 ; Jean-Bernard de Vaivre, *La commanderie d'Épailly et sa chapelle templière durant la période médiévale*, Paris, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2005 ; Valérie Bessey, *Les commanderies de l'Hôpital en Picardie au temps des chevaliers de Rhodes, 1309-1522*, Millau, Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier, 2005 ; Michel Miguet, *Templiers et Hospitaliers de Bure : histoire et rayonnement d'une commanderie bourguignonne*, Langres, éd. Dominique Guéniot, 2012.

14. Maria-Antonietta Visceglia, *Identità sociali. La nobiltà napoletana nella prima età moderna*, Milan, Unicopli, 1998 ; Maria-Antonietta Visceglia (éd.), *La nobiltà romana in età moderna. Profili istituzionali e pratiche sociali*, Rome, Carocci, 2001 ; Franco Angiolini et Jean Boutier, « Noblesses de capitales, noblesses périphériques. Les dynamiques des élites urbaines dans le Grand-Duché de Toscane (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans Martine Boiteux, Catherine Brice et Carlo Travaglini (éd.), *Le nobiltà delle città capitali*, Rome, Roma Tre-CROMA, 2009, p. 51-75.

15. Franco Angiolini, « Sur les divers moments de l'historiographie italienne de la noblesse », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 45-1, janvier-mars 1998, p. 66-88.

16. Anthony Luttrell et Léon Pressouyre (dir.), *La Commanderie. Institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval*, Paris, Éditions du CTHS, 2002.

17. Jonathan Riley-Smith, *The Knights of St John in Jerusalem and Cyprus (1150-1310)*, Londres, Macmillan, 1967 ; Jonathan Riley-Smith, *Hospitallers : the History of the Order of St John*, Londres, Hambledon Continuum, 1999 ; Jonathan Riley-Smith, *The Knights Hospitaller in the Levant (c. 1050-1309)*, Londres, Palgrave Macmillan, 2012 ; Helen Nicholson, *The Knights Hospitaller*, Oxford, The Boydell Press, 2001 ; Alain Demurger, *Les Hospitaliers. De Jérusalem à Rhodes, 1050-1307*, Paris, Tallandier, 2013.

18. Alan Forey, *The Military Orders. From the Twelfth to the Early Fourteenth Centuries*, Londres, Macmillan, 1992 ; Alain Demurger, *Chevaliers du Christ. Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge*,

Paris, Éditions du Seuil, 2002 ; Carlos de Ayala Martínez, *Las órdenes militares hispánicas en la Edad Media*, Madrid, Latorre Literaria, 2003.

19. Alain Demurger, « Histoire de l'historiographie des ordres ... », art. cit., p. 45.

20. Roy Bin Wong, « Entre monde et nation : les régions braudéliennes en Asie », *Annales HSS*, 56^e année, n° 1, 2001, p. 5-41 ; Caroline Douki et Philippe Minard, « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 54-4 bis, 2007, p. 14-17 ; Sanjay Subrahmanyam et Hervé Inglebert, *Histoire universelle ou Histoire globale ?*, Paris, PUF, 2018.

21. Anne-Laure Amilhat Szary, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, PUF, 2015.

22. Sur la conception de la mer-frontière, voir Jean Heffer, *Les États-Unis et le Pacifique. Histoire d'une frontière*, Paris, Albin Michel, 1995 ; Renaud Morieux, *Une mer pour deux royaumes. La Manche, frontière franco-anglaise, XVII^e-XVIII^e siècles*, Rennes, PUR, 2008 ; Anne-Laure Amilhat Szary, *Qu'est-ce qu'une frontière...*, op. cit.

23. L'historiographie sur les frontières est si vaste qu'il faut se contenter de citer quelques titres essentiels : Lucien Febvre, « Frontière : le mot et la notion », article de 1928 republié dans *Pour une histoire à part entière*, Paris, SEVPEN, 1962, p. 11-24 ; Michel Foucher, *L'invention des frontières*, Paris, Fondation pour les études nationales, 1986 ; Charles Whittaker, *Les frontières de l'Empire romain*, Paris, Les Belles Lettres, 1989 ; Robert Bartlett et Angus Mc Kay (dir.), *Medieval Frontier Societies*, Oxford, Oxford University Press, 1989 ; Pierre Toubert, « Frontière et frontières : un objet historique », *Castrum 4. Frontières et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 1992, p. 9-17 ; Pierre Toubert, « L'historien, sur la frontière », dans André Burguière, Joseph Goy et Marie-Jeanne Tits-Dieuaide (dir.), *L'Histoire grande ouverte. Hommages à Emmanuel Le Roy Ladurie*, Paris, Fayard, 1997, p. 221-232 ; Daniel Nordman, *Profils du Maghreb. Frontières, figures et territoires (XVIII^e-XX^e siècles)*, Rabat, Éditions de la Faculté des Lettres de Rabat, 1996 ; Daniel Nordman, *Frontières de France. De l'espace au territoire (XVI^e-XX^e siècles)*, Paris, Gallimard, 1998 ; Peter Sahlins, *Frontières et identités nationales. La France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVI^e siècle*, trad. française, Paris, Belin, 1996 ; Philippe Sénac, *La Frontière et les hommes (VIII^e-XII^e siècles). Le peuplement musulman au nord de l'Èbre et les débuts de la Reconquête aragonaise*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000 ; Jennifer Heurley, *Les frontières internes et externes de l'Irlande du Nord. Logiques territoriales et recomposition d'un espace conflictuel*, Thèse de doctorat de géographie sous la direction d'André-Louis Sanguin, Paris-Sorbonne, 2001.

24. Philippe Sénac, *La Frontière et les hommes...*, op. cit., p. 312-313 ; Julien Guinand, « Lyon, ville frontière et clé du royaume au XVI^e siècle », *Revue d'Histoire de Lyon*, 2018, p. 102-103.

25. Daniel Nordman, « Préface », dans Michel Catala, Dominique Le Page et Jean-Claude Meuret (dir.), *Frontières oubliées. Frontières retrouvées. Marches et limites anciennes en France et en Europe*, Rennes, PUR, 2011, p. 13.

26. Jean-Frédéric Schaub, « Lecture II », dans Michel Bertrand et Natividad Planas (dir.), *Les sociétés de frontière. De la Méditerranée à l'Atlantique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2011, p. 139-145.

27. Carlos de Ayala Martínez, Pascal Buresi et Philippe Josserand (dir.), *Identidad y representación de la frontera en la España medieval (siglos XI-XIV)*, Madrid, Casa de Velázquez-Universidad Autónoma de Madrid, 2001.

28. Benjamin Michaudel, « Fall and Rise of the Hospitaller and Templar Castles in Syria at the End of the Thirteenth Century », dans Mathias Piana et Christer Carlsson (éd.), *Archaeology and Architecture of the Military Orders. New Studies*, Abingdon-New York, Ashgate Publishing, 2014, p. 74-75.

29. Mathias Piana, « A Bulwark Never Conquered. The Fortification of the Templar Citadel of Tortosa on the Syrian Coast », dans Mathias Piana et Christer Carlsson (éd.), *Archaeology and Architecture...*, op. cit., p. 171.

30. Michel Balard, « Bilan de la recherche française sur les ordres militaires », dans Isabel Cristina F. Fernandez (coord.), *As Ordens Militares e as Ordens de cavalaria entre o Occidente e o Oriente*, Palmela, GEsOS, 2009, p. 45 ; Christian Roccati, *Gli Ospedalieri e la guerra nel Medioevo. I monaci guerrieri : la storia, le tecniche di combattimento, la leggenda (XII-XV sec.)*, Rimini, Il Cerchio, 2007.
31. Joan Fuguet Sans, « De Miravet (1153) a Peñíscola (1294) : novedad y persistencia de un modelo de fortaleza templaria en la provincia catalano-aragonesa de la orden », *Castillos de España*, n° 101, 1993, p. 17-31.
32. João Gouveia Monteiro, « Entre Lisbonne et Jérusalem : la poliorcétique au cours des quatre premières croisades (1095-1204) », *Revista de História da Sociedade e da Cultura*, n° 5, 2005, p. 9-79.
33. Nicolas Vatin, *L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'Empire ottoman et la Méditerranée orientale entre les deux sièges de Rhodes (1480-1522)*, Paris, CNRS-Peeters, 1994.
34. Roger de Giorgio, *A city by an Order*, Malte, Progress Press Co. Ltd, 1985 ; Stephen Spiteri, *Discovering the Fortifications of the Knights of the Order of Malta*, Malte, Said International La Valette, 1988 ; Stefen Spiteri, *Fortresses of the Cross : Hospitaller Military Architecture (1136-1798)*, Malte, A Heritage Interpretation Services Publication, 1994 ; Stefen Spiteri, *Fortresses of the Knights*, Malte, Book Distributors Limited, 2001 ; Anne Brogini, *Malte, frontière de chrétienté (1530-1670)*, Rome, École française de Rome, 2006 ; *id.*, « Sous le signe de la croisade. La Valette, ville-frontière du XVI^e siècle », dans Nicoletta Marconi (dir.), *Valletta. Città, architettura e costruzione sotto il segno della fede e della guerra*, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 2011, p. 59-69.
35. Denis Menjot, « La ville frontière : un modèle original d'urbanisation ? », dans Denis Menjot (dir.), *Les villes frontière. Moyen Âge, Époque Moderne*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 7.
36. Philippe Sénac, *La Frontière et les hommes...*, *op. cit.*, p. 312-313, p. 388-390 et p. 475-476.
37. Anne Brogini, *1565. Malte dans la tourmente. Le « Grand Siège » de l'île par les Turcs*, Saint-Denis, Bouchène, 2011 ; Maroma Camilleri (dir.), *Besieged. Malta 1565*, Malte, Heritage Malta, 2015.
38. Nicoletta Marconi (dir.), *Valletta. Città, architettura e costruzione sotto il segno della fede e della guerra*, Rome, Istituto Poligrafico e Zecca dello Stato, 2011.
39. Bernard Heyberger (dir.), *La frontière méditerranéenne du XV^e au XVII^e siècle. Échanges, circulations et affrontements*, Turnhout, Brepols, 2013.
40. Elena Fasano Guarini et Paola Volpini (dir.), *Frontiere di terra, frontiere di mare. La Toscana moderna nello spazio mediterraneo*, Milan, FrancoAngeli, 2008.
41. Anne Brogini, *Les Hospitaliers et la mer, XIV^e-XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand, Illustoria, Lemme Edit, 2015, p. 19.
42. Michael Heslop, « The Search for the Defensive System of the Knights in the Dodecanese (Leros, Kalymnos, Kos and Bodrum) », dans Mathias Piana et Christer Carlsson (éd.), *Archaeology and Architecture...*, *op. cit.*, p. 62-64.
43. Anne Brogini, « L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem au Ponant durant le premier XVI^e siècle. D'une frontière offensive à une frontière défensive », dans Bernard Heyberger (dir.), *La frontière méditerranéenne...*, *op. cit.*, p. 163-180.
44. L'Ordre institue notamment le fameux *Tribunal des Armements* en 1605, qui règlemente tout ce qui a trait à la course et distingue juridiquement cette activité de la piraterie (tout marchand chrétien dont le bateau a été pillé peut demander des comptes et justice au Tribunal maltais). Cela a été analysé par Molly Greene à propos de capitaines et marchands grecs (voir Molly Greene, *Catholic Pirates and Greek Merchants. A Maritime History of the Mediterranean*, Princeton, Princeton University Press, 2010 ; Guillaume Calafat, « La Croix et le Croissant revisités : le corso, Malte, les Grecs et la Méditerranée à l'époque moderne », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 59-1, 2012, p. 103-116).

45. L'expression est empruntée à Michel Fontenay, « Les missions des galères de Malte (1530-1798) », dans Michel Vergé-Franceschi (dir.), *Guerre et commerce en Méditerranée (IX^e-XX^e siècles)*, Paris, Veyrier et Kronos, 1991, p. 103-122.
46. Anne Brogini, « La défense d'une frontière liquide. Le cas de Malte à l'époque moderne (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Elena Fasano Guarini et Paola Volpini (dir.), *Frontiere di terra, frontiere di mare...*, op. cit., p. 298-314 ; Michel Fontenay, « L'Empire ottoman et le risque corsaire au XVII^e siècle », dans *id.*, *La Méditerranée entre la Croix et le Croissant. Navigation, commerce, course et piraterie (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 362-365.
47. Voir Michel Fontenay, *La Méditerranée entre la Croix et le Croissant...*, op. cit., p. 223-227 ; Anne Brogini, *Malte, frontière de chrétienté*, op. cit., p. 306-329.
48. Géraud Poumarède, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, PUF, 2004, p. 465-475 ; Molly Greene, « Victims of Piracy? Ottoman Lawsuits in Malta (1602-1687) and the Changing Course of Mediterranean Maritime History », dans Maria Fusaro, Colin Heywood et Mohamed-Salah Omri (éd.), *Trade and Cultural Exchange in the Early Modern Mediterranean. Braudel's Maritime Legacy*, New York, Palgrave Macmillan, 2010, p. 190-192 (l'ouvrage collectif vient d'être réédité en version française, sous le titre *Échanges culturels et commerciaux dans la Méditerranée moderne. L'héritage maritime de Fernand Braudel*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2021).
49. Nikolas Jaspert, « Military Orders at the frontier. Permeability and demarcation », dans Jochen Schenk et Mike Carr (éd.), *The Military Orders. Culture and Conflict in the Mediterranean World*, Londres-New York, Routledge, 2017, p. 6.
50. Alphonse Dupront, *Le mythe de croisade*, 4 vol., Paris, Gallimard, 1997.
51. Philippe Josserand, « *In servitio Dei et domini regis*. Les Ordres Militaires du royaume de Castille et la défense de la Chrétienté latine : frontières et enjeux de pouvoir (XII^e-XIV^e siècles) », dans Carlos de Ayala Martínez, Pascal Buresi et Philippe Josserand (dir.), *Identidad y representación de la frontera...*, op. cit., p. 99.
52. Marcel Mauss et Émile Durkheim, « Note sur la notion de civilisation », *Année sociologique*, n° 12, 1913, p. 46-50 (cité notamment par Olivier Hanne, *L'Europe face à l'Islam. Histoire croisée de deux civilisations, VII^e-XX^e siècle*, Paris, Tallandier, 2021, p. 10-12).
53. Fernand Braudel, *La Méditerranée. L'espace et l'histoire*, Paris, Champs Flammarion, rééd. 1985, p. 23 et p. 107 ; Fernand Braudel, *Grammaire des civilisations*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1987, p. 73-76.
54. Maurice Aymard, « De la Méditerranée à l'Asie : une comparaison nécessaire », *Annales HSS*, 56^e année, n° 1, 2001, p. 48-49 ; Maurice Aymard, « La longue durée des civilisations. Réalités du passé, défis du présent », *Diogène*, n° 218, 2007, p. 142-151 ; Maurice Aymard, « La Méditerranée : Braudel toujours présent », *Synergies, Monde Méditerranéen*, n° 1, 2010, p. 73-84.
55. Daniel Nordman, *Frontières de France...*, op. cit., p. 43-44.
56. Jacques Paviot (dir.), *Les projets de croisade. Géostratégie et diplomatie européenne du XIV^e au XVII^e siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2014 ; Daniel Baloup et Manuel Sanchez Martínez (dir.), *Partir en croisade à la fin du Moyen Âge. Financement et logistique*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2015 ; Benjamin Weber (dir.), *Croisades en Afrique. Les expéditions occidentales à destination du continent africain, XIII^e-XVI^e siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2019.
57. Nikolas Jaspert, « Military Orders at the frontier... », art. cit.
58. Ann William, « Crusaders as Frontiersmen: the case of the Order of St John in the Mediterranean », dans Daniel Power et Naomi Standen (éd.), *Frontiers in question. Eurasian borderlands (700-1700)*, Londres, Macmillan, 1999, p. 210.

59. Philippe Josserand, « Frontières et Ordres Militaires dans le monde latin au Moyen Âge », dans Michel Catala, Dominique Le Page et Jean-Claude Meuret (dir.), *Frontières oubliées, frontières retrouvées...*, op. cit., p. 195.
60. Stéphane Boisselier, « Guerres confessionnelles et territoires au Moyen Âge : propositions de recherche », dans Stéphane Boisselier et Isabel Cristina Ferreira Fernandes (dir.), *Entre Islam et Chrétienté. La territorialisation des frontières, XI^e-XVII^e siècle*, Rennes, PUR, 2015, p. 11.
61. Maurice Godelier, *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard, 1984.
62. Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre, « Le territoire des géographes. Quelques points de repère sur ses usages contemporains », dans Benoît Cursente et Mireille Mousnier (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, PUR, 2005, p. 275-291 ; Guy di Méo, « Lecture des territoires », dans Yves Jean et Christian Calenge (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2013, p. 221-223 ; Florian Mazel, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, Seuil, 2016, p. 21-22.
63. Benoît Cursente et Mireille Mousnier, « Introduction », dans Benoît Cursente et Mireille Mousnier (dir.), *Les territoires du médiéviste*, op. cit., p. 9-10.
64. Anna Esposito et Andreas Rehberg (éd.), *Gli ordini ospedalieri tra centro e periferia*, Rome, Viella, 2007 (voir tout particulièrement les articles de Roberto Greci, « L'ordine di San Giovanni di Gerusalemme tra centro e periferia », p. 73-99 ; et de Giuliana Albini, « La ricchezza dell'Ordine di San Giovanni (secoli XII-XIV) », p. 101-136).
65. Alain Demurger, « *Subsidium Terræ Sancte* et Ordres religieux-militaires », dans Isabel Cristina F. Fernandes (dir.), *As ordens militares. Freires, guerreiros, cavaleiros*, Palmela, GESOS, 2012, p. 745-760 ; Damien Carraz, « Les Templiers de la Provence à la Terre Sainte : mobilités et carrières (XII^e-début XIV^e siècle) », dans Isabel Cristina F. Fernandes (dir.), *As ordens militares. Freires, guerreiros, cavaleiros*, op. cit., p. 779-797.
66. Jonathan Riley-Smith, « New Approaches to the Hospitallers and the Templars in the central Middle Ages », dans Isabel Cristina F. Fernandes (dir.), *As ordens militares. Freires, guerreiros, cavaleiros...*, op. cit., p. 37-48 ; Klaus Militzer, « Administrative organisations of the three main Military Orders in the Holy Land », dans Isabel Cristina F. Fernandes (dir.), *As ordens militares. Freires, guerreiros, cavaleiros...*, op. cit., p. 705-714.
67. Damien Carraz, « Administration, délimitation et perception des territoires dans l'ordre de l'Hôpital : le cas du prieuré de Saint-Gilles (XII^e-XIII^e siècle) », dans Marie-Anna Chevalier (dir.), *Ordres militaires et territorialité au Moyen Âge entre Orient et Occident*, Paris, Geuthner, 2020, p. 331-332.
68. Alain Demurger, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 2005, p. 142.
69. Anthony Luttrell et Léon Préssouyre (dir.), *La Commanderie...*, op. cit.
70. Jochen Burgdorf et Helen Nicholson (éd.), *International Mobility in the Military Orders (12th to 15th centuries) : Travelling on Christ's Business*, Cardiff, University of Wales Press, 2006 ; Philippe Josserand, « De l'arrière au front : perspectives croisées, perspectives comparées. Regards sur la logistique des ordres militaires au Moyen Âge », dans Isabel Cristina F. Fernandes (coord.), *As ordens militares. Freires, guerreiros...*, op. cit., p. 683-703.
71. Ana Cláudia Silveira, « Le rôle des officiers de l'Ordre Militaire de Santiago dans la mise en valeur économique de Setubal et de sa région à la fin du Moyen Âge », dans Annliese Nef (dir.), *Les Territoires de la Méditerranée, XI^e-XV^e siècles*, Rennes, PUR, 2013, p. 105-108.
72. Elena Bollomo, « Politics, Economy and Demography : Territorial Control as exercised by the Hospitallers and Templars in North West Italy (XII-XV Centuries) », dans Marie-Anna Chevalier (dir.), *Ordres militaires et territorialité...*, op. cit., p. 345-346.
73. Anne Brogini, « Les prémices d'une place marchande en Méditerranée. Malte au début de l'époque moderne », dans Wolfgang Kaiser (dir.), *La loge et le fondouk. Les dimensions spatiales des*

pratiques marchandes en Méditerranée, Moyen Âge - Époque moderne, Aix-en-Provence, Karthala-Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 2014, p. 209-226.

74. Anne Brogini, « Une Méditerranée marseillaise ? L'élan des marchands provençaux en Méditerranée occidentale (env. 1590 - env. 1660) », dans Xavier Daumalin, Daniel Faget et Olivier Raveux (dir.), *La Méditerranée en partage. Sociétés littorales et économies maritimes, XVI^e-XX^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2016, p. 153-163.

75. Anne Brogini, « The Renegades and the Roman Inquisition of Malta, 16th-17th centuries », dans Kenneth Cassar (dir.), *The Roman Inquisition in Malta and Elsewhere*, Malte, Malta Libraries and Heritage Malta, 2017, p. 178-189.

RÉSUMÉS

L'historiographie des Ordres Militaires connaît ces dernières années un profond renouvellement, qui permet enfin de les intégrer à une histoire générale, dont ils sont désormais considérés comme des protagonistes originaux, tout en étant pris en compte dans leur singularité. Cette histoire en écriture est évidemment indissociable de l'espace qui fut leur berceau géographique pour la quasi-totalité d'entre eux, la Méditerranée. Pour l'époque moderne, l'étude des Ordres Militaires offre un éclairage novateur et pertinent sur les tendances actuelles qui caractérisent les études méditerranéennes et qui s'intéressent aux concepts de frontière, d'espace maritime et de territoire.

The historiography of the Military Orders is currently undergoing a major renewal. They have become integrated into general history as original protagonists, while retaining their singularity as objects of study. This history, which is currently being written, is obviously inseparable from the area where almost all Military Orders were born: the Mediterranean. For the Early Modern period, the study of the Military Orders thus sheds new and relevant light on current trends in Mediterranean studies, focussing on the concepts of frontier, maritime space, and territory.

INDEX

Mots-clés : Ordres Militaires, Méditerranée, frontière, territoire, historiographie

Keywords : Military Orders, Mediterranean, frontier, territory, historiography

AUTEUR

ANNE BROGINI

Anne Brogini est professeure en histoire moderne à Université Côte d'Azur et membre du Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (CMMC). Ses recherches portent sur la Méditerranée occidentale de la première modernité, et notamment sur les relations guerrières, corsaires, commerciales, religieuses et culturelles entre les rives chrétienne et musulmane. Depuis une dizaine d'années, ses travaux s'intéressent aux Ordres Militaires et ciblent particulièrement l'histoire de l'Ordre de Malte et de la noblesse provençale à l'époque moderne.

Elle a publié plusieurs ouvrages personnels sur ces thématiques : *Malte, frontière de chrétienté, 1530-1670* (École française de Rome, 2006) ; *1565. Malte dans la tourmente. Le « Grand Siège » de l'île par les Turcs* (Bouchène, 2011) ; *Les Hospitaliers et la mer, XIV^e-XVIII^e siècles* (Lemme Edit, 2015) ; *Une noblesse en Méditerranée. Le couvent des Hospitaliers dans la première modernité* (Presses universitaires de Provence, 2017). Elle a récemment codirigé un numéro spécial des *Cahiers de la Méditerranée* portant sur « Nobles et chevaliers en Europe et en Méditerranée » (n° 97/2, 2018).